



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

OBJET : 21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

308049

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VILLEMEN, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

M. Marc FOSSOUD à M. Jacques GENTE

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Yves DAHAN

M. Alain CHAUSSARD à Mme Marguerite BLAZY

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC -
EXERCICE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Les articles D. 2224-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement figurer dans ce rapport, notamment les indicateurs de performance fixés par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, visant à évaluer l'inscription du service d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

Le rapport 2018 présente donc le service d'assainissement collectif, exploité en régie directe pour ce qui est de la collecte et du transport des eaux usées, et sous la forme d'une délégation de service public pour leur traitement.

Les actions marquantes de la régie municipale en 2018 sont résumées ci-après :

- Renforcement de l'activité de curage et d'entretien préventif des réseaux (+142 %) liée d'une part, à la remise en état ou au remplacement des véhicules d'hydrocurage endommagés à l'occasion des inondations d'octobre 2015, et d'autre part, au recrutement de 3 nouveaux chauffeurs Poids Lourd au sein du Service d'exploitation des réseaux.
- Elaboration d'un projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées soumis pour avis à l'autorité environnementale (DREAL) le 16 octobre 2018, définissant des zones d'extension et de renforcement du réseau public d'assainissement collectif en lien avec les orientations du plan local d'urbanisme récemment révisé (29 mars 2019), et les objectifs d'amélioration sanitaire et environnementale du territoire communal.
- Réalisation de 4,4 M€ de travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux :
 - Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de réduction des impacts environnementaux de temps de pluie : Fin des travaux de redimensionnement hydraulique du réseau gravitaire du Laval sur le chemin de St Claude, de restructuration des réseaux du bassin de collecte Fontonne, et démarrage des travaux de réfection de l'étanchéité du bassin de collecte Fontmerle ;
 - Dans le cadre des travaux d'aménagement des plages de Juan-Les-Pins : Extension du réseau public de collecte sur le boulevard du littoral ;
 - Dans le cadre des aménagements de la Pinède, réhabilitation des réseaux de l'avenue Georges Gallice.
 - Déploiement du logiciel-métier SIG après paramétrage et formation au sein des différents services de la direction : Gestion du patrimoine et des interventions, instruction des demandes de branchement, etc.
 - Maintien d'un suivi efficace du contrat de délégation du service public et réception des travaux neufs concernant l'extension des capacités épuratoires et le traitement des débits de temps de pluie.
 - Démarrage de la préparation du transfert de la Direction de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis qui, en application de l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, exercera à titre obligatoire la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2020 ; avec notamment, la transmission des éléments relatifs à l'état des lieux juridique, budgétaire et technique du service public d'assainissement d'Antibes.

21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC -
EXERCICE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- Un prix du m³ assaini établi pour une consommation d'eau inférieure à 120 m³ à 0,65 € TTC, soit une légère hausse par rapport à 2018, mais compensée sur la facture globale grâce à une diminution des prélèvements de l'agence de l'eau (Lutte contre la pollution et Modernisation des réseaux). La facture annuelle d'assainissement pour une consommation de 120 m³ d'eau s'élève ainsi à 78 € TTC (+1,75% par rapport à 2018, mais une facture globale identique : 172 € TTC).

Les informations relatives à l'épuration des eaux usées transmises par le délégataire dans le cadre de son rapport annuel (et reprises dans ce rapport), sont également portées à la connaissance de ce conseil municipal.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 12 septembre 2019.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mm MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732566 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732566-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes